AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1728
FR0000120966-FS0566

2 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE BIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 juin 2020, la société Silchester International Investors LLP[1] (Time & Life Building, 1 Bruton Street, 5th Floor, London W1J 6TL, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er juin 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la SOCIETE BIC et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 3 354 137 actions SOCIETE BIC représentant autant de droits de vote, soit 7,37% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE BIC sur le marché.

[1] Agissant comme « *investment manager* » de clients et de fonds.
[2] Sur la base d'un capital composé de 45 532 240 actions représentant 67 010 976 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.